



Syndicat mixte des Rives du Rhône



Rapport d'activités 2018



SOMMAIRE

1. LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE (SMRR).....	3
2. LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT APPROUVÉ.....	5
3. LE SCOT EN ACTION.....	9
4. LA RÉVISION DU SCOT – CAP SUR 2040.....	19
5. LE SCOT OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR	24
6. LE GPRA RHONE MEDIAN	27

ANNEXES

N°1 – BILAN DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN 2018.....	28
---	----



Ce logo indique que les documents évoqués sont disponibles dans la partie téléchargement du site Internet du syndicat mixte, à l'adresse :

www.scot-rivesdurhone.com

1. LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE (SMRR)



LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE (SMRR)

Le bureau syndical s'est réuni à 17 reprises au cours de l'année (tous les 1ers mercredi du mois sauf en août ainsi que les 21/03, 16/05, 13/06, 04/09, 17/10 et 26/11) et le conseil syndical à 6 reprises les 06/02, 20/03, 26/06, 10/07, 23/10 et 27/11.

2 bureaux syndicaux ont été élargis aux présidents des EPCI les 21/03 et 26/11.

Au cours de l'année ce sont au total 41 délibérations qui ont été prises (Cf. tableau des délibérations en annexe).

A la suite de la fusion entre ViennAgglo et la Région de Condrieu, **Vienn Condrieu Agglomération** a désigné 23 conseillers titulaires et 23 conseillers suppléants ; Gérard Banchet, Marielle Morel et Thierry Kovacs ont été réélus vice-présidents et siègent au bureau syndical.



Conseil syndical du 26/06/2018 – Ampuis



Conseil syndical du 27/11/2018 – Vienne

En 2018, les CC du **Territoire de Beaupaire** et du **Val d'Ay** ont rejoint le SMRR par arrêté inter-préfectoral n°38-2018-02-19-001, portant le nombre de communes du syndicat à 153. Suite à cet arrêté, deux nouveaux vice-présidents ont été désigné :

- M. André Ferrand en tant que 10^{ème} vice-président et représentant le Val d'Ay, élu le 20 mars 2018
- M. Jean-Louis Delay en tant que 11^{ème} vice-président et représentant le Territoire de Beaupaire, élus le 26 juin 2018

Par la même occasion, 6 délégués titulaires (4 pour le Territoire de Beaupaire et 2 pour le Val d'Ay) et 6 délégués suppléants, dans les mêmes proportions pour chaque EPCI, ont été désignés pour représenter ces derniers au Conseil Syndical du SMRR, portant le nombre d'élus à un total de **72 délégués titulaires** et autant de suppléants.

Le comité technique territorial

Le comité technique composé des techniciens du SMRR et des directeurs ou représentants des différentes intercommunalités du territoire se sont réunis à 7 reprises les 23/01, 01/03, 03/04, 04/05, 19/06, 18/09, 01/10. Le comité technique territorial a pour objectif notamment de préparer le travail sur la révision du Scot en amont des conseils syndicaux et de faire le lien entre les attentes des EPCI et les projets du SMRR.

→ LA GESTION BUDGÉTAIRE

Le budget primitif 2018 a été voté pour un montant de 1 383 589.84 € en section de fonctionnement et 838 329.53 € en section d'investissement (total : 2 221 919.37 €).

La cotisation a été diminuée de 0,10 €/habitant entre 2017 et 2018 avec une cotisation qui s'établit à 2,55 €/habitant en 2018. Soit une baisse de 0,60 €/habitant depuis 2014.

	2,95			2,8		
	2015			2016		
	Population	baisse cotisation	économies 2015	Population	baisse cotisation	économies 2016
Vienne Condrieu Agglomération	84 913	0,2	16 982,60	86 404	0,35	30 241,40
Pays Roussillonnais	50 629	0,2	10 125,80	51 458	0,35	18 010,30
Annonay Rhône Agglo	44 002	0,2	8 800,40	44 171	0,35	15 459,85
Porte de DrômArdèche	44 745	0,2	8 949,00	45 748	0,35	16 011,80
Pilat Rhodanien	16 108	0,2	3 221,60	16 452	0,35	5 758,20

	2,65			2,55			Total économies 2015 - 2018
	2017			2018			
	Population	baisse cotisation	économies 2017	Population	baisse cotisation	économies 2018	
Vienne Condrieu Agglomération	86 911	0,5	43 455,50	88 227	0,6	52 936,20	143 615,70
Pays Roussillonnais	51 824	0,5	25 912,00	52 011	0,6	31 206,60	85 254,70
Annonay Rhône Agglo	47 479	0,5	23 739,50	48 268	0,6	28 960,80	76 960,55
Porte de DrômArdèche	46 055	0,5	23 027,50	46 366	0,6	27 819,60	75 807,90
Pilat Rhodanien	16 638	0,5	8 319,00	16 743	0,6	10 045,80	27 344,60
							408 983,45

Le territoire de Beaupaire et le Val d'Ay ayant rejoint le SMRR en cours d'année 2018, ceux-ci ne sont pas pris en compte dans le tableau.

Avant 2017, les communes de Quintenas et Ardoix n'étaient pas comptabilisées dans les données de population d'Annonay Rhône Agglo.

Avant 2018, la commune de Meyssiez n'était pas comptabilisée dans les données de population de Vienne Condrieu Agglomération.

→ L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

Composition de l'équipe permanente

En 2018, l'équipe technique du SMRR est composée comme suit :

- Un directeur (Cédric Le Jeune)
- Une directrice adjointe/chargée de mission urbanisme / commerce (Nelly Liogier)
- Une chargée de mission concertation / environnement / urbanisme (Pauline Rohner)
- Un chargé de mission SIG / transports / foncier économique / eau (Cédric Lansou)
- Une secrétaire-comptable (Gaëlle Masson)
- une assistante administrative en congé longue maladie (Stéphanie Labouré)
- Une chargée de mission Ecologie Industrielle et Territoriale pour le compte du GPRA Rhône-Médian (Charlotte Blaise)

Remplacements d'agents et stagiaires

Karine Courtès a rejoint l'équipe du SMRR depuis le 1^{er} juillet 2018 en remplacement de Gaëlle Masson en congé maternité. Elle a été recrutée dans le cadre d'une mise à disposition par le centre de gestion de l'Isère.

2. LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT APPROUVÉ

L'article 6.2 du règlement intérieur du SMRR prévoit qu'il soit « rendu compte au conseil syndical des décisions prises en bureau syndical dans l'exercice de ses délégations ». Une note détaillée rendant compte des décisions prises en bureau syndical est régulièrement proposée aux membres du Conseil Syndical.



L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET LES AVIS SUR LES PLU

L'accompagnement des communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration / révision de leurs documents d'urbanisme, les communes et EPCI sont accompagnées par le SMRR.

Au lancement de la révision, le SMRR produit un porter à connaissance synthétique des principaux éléments du Scot que la commune devra prendre en compte pour que son PLU soit compatible. A la demande des communes, une rencontre peut être organisée à cette étape entre les élus de la collectivité et un élu et technicien du SMRR. Au-delà de ces rencontres spécifiques, les techniciens du SMRR participent aux réunions de travail tout au long de l'élaboration du PLU(IH).

A noter qu'en 2018 Annonay Rhône Agglo poursuit l'élaboration de son PLUIH. Les techniciens du SMRR ont participé aux réunions PPA et groupes de travail.

Les avis sur les PLU arrêtés

Le comité syndical a donné « délégation au bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot, mentionnés aux articles L.122-1 et R.122-5 du Code de l'Urbanisme » (Cf. délibérations en date du 3 Juin 2008 et du 16 juillet 2014).

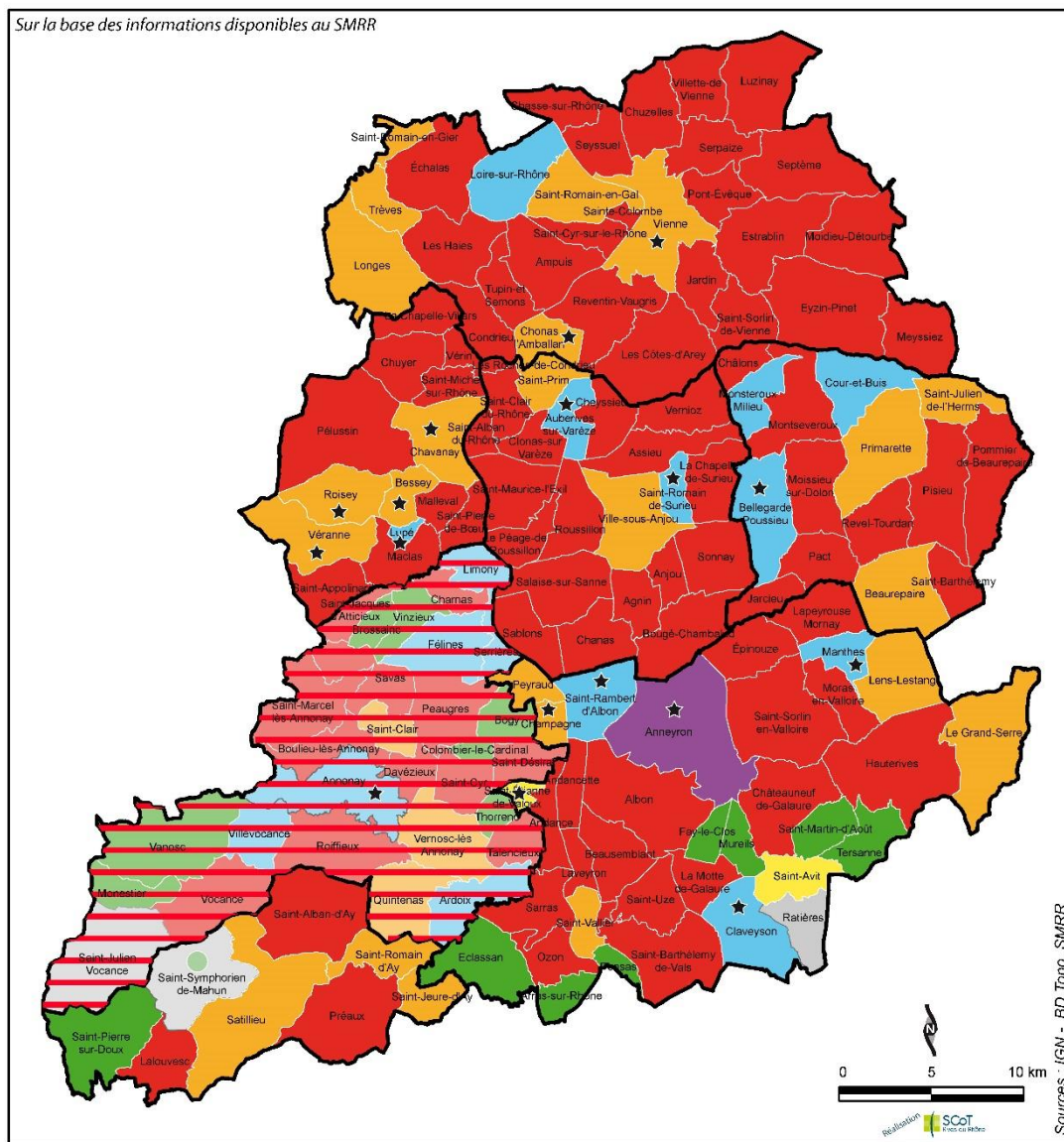
Au cours de l'année 2017, le SMRR a été consulté à 20 reprises en tant que Personne Publique Associée pour émettre un avis dans le cadre de l'arrêt du PLU des communes concernées. Tous les avis ont été favorables, parfois assortis de quelques réserves, témoignant du travail préalable de partenariat et de concertation avec les communes.

- 07/02 - Jardin : Avis favorable avec 2 réserves et 1 recommandation
- 07/03 – Vernioz : Avis favorable avec 2 réserves
- 04/04 – Clonas-sur-Varèze : Avis favorable avec 1 réserve
- 04/04 – Tupin-et-Semons : Avis favorable avec 1 recommandation
- 02/05 – Hauterives* : Avis favorable avec 1 réserve et 6 recommandations
- 06/06 – Claveyson* : Avis favorable avec 1 réserve et 3 recommandations
- 04/07 – Chavanay : Avis favorable avec 3 réserves et 4 recommandations
- 04/07 – Moras-en-Valloire : Avis favorable avec 1 réserve et 3 recommandations
- 04/07 – Chonas-l'Amballan : Avis favorable avec 1 réserve et 6 recommandations
- 04/07 – Auberives-sur-Varèze : Avis favorable avec 1 réserve et 5 recommandations
- 05/09 – Vienne (2^{ème} arrêt) : Avis favorable
- 05/09 – Saint-Rambert-d'Albon : Avis favorable avec 2 réserves et 6 recommandations
- 05/09 – Anneyron : Avis favorable avec 3 réserves et 4 recommandations

- 05/09 – Saint-Etienne-de-Valoux : Avis favorable avec 1 réserve et 2 recommandations
- 05/09 – Roissey : Avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation
- 05/09 – Vérant : Avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation
- 05/09 – Bessey : Avis favorable avec 3 réserves et 1 recommandation
- 05/09 – Lupé : Avis favorable avec 1 recommandation
- 05/09 – Saint-Romain-de-Surieu : Avis favorable avec 3 recommandations
- 03/10 – Annonay* : Avis favorable avec 1 réserve et 6 recommandations

* Ces communes ne sont pas couvertes par le Scot approuvé mais le Bureau émet un avis en se basant sur les principes affichés dans le Scot approuvé.

ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME RIVES DU RHONE - 26 DÉCEMBRE 2018



PLUIH	PLU	RNU	CC
En élaboration	Approuvé	Communes en RNU précédemment couvertes par un POS. Elaboration du PLU en cours.	Approuvé
	En révision		En révision
	En élaboration	Commune en RNU pas de procédure d'élaboration de document d'urbanisme en cours	En élaboration
Documents arrêtés	Annulé - Retour POS En révision		

Les avis sur les demandes de dérogation d'ouverture de zones nouvelles à l'urbanisation

- 02/05 – Hauterives : avis favorable sur la demande de dérogation dans le cadre de la révision du PLU
- 06/06 – Claveyson : avis favorable sur la demande de dérogation dans le cadre de la révision du PLU
- 05/09 – Annonay : Avis favorable pour l'ouverture à l'urbanisation des 7 secteurs demandés.



L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI ET LES AVIS SUR LEURS SCHÉMAS

Les schémas de développement économiques et commerciaux

- La CC du Pays Roussillonnais a engagé l'élaboration d'un schéma de développement commercial et d'un schéma de développement économique depuis 2017.

Les PLH des EPCI

- Annonay Rhône Agglo est en cours d'élaboration de son PLUiH.



LES AVIS SUR LES PROJETS SUR LE TERRITOIRE

Les avis sur les projets > 5000m² de surface de plancher

Conformément au code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5000m² de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le Scot.

Au cours de l'année 2018, le SMRR a donné plusieurs avis sur des projets entrant dans ce cadre :

Avril 2018 :

- Permis d'aménager – « Le jardin des écureuils » à Moissieu-sur-Dolon

Juillet 2018 :

- Permis d'aménager, Route de la Chapelle, à Roussillon

Septembre 2018 :

- Permis de construire « Les Terrasses du Pilat » à Chasse-sur-Rhône
- Permis de construire relatifs au « Domaine des Poiriers » à Villette-de-Vienne

Novembre 2018 :

- Projet d'extension de l'entreprise Alphaform à Beausemblant
- Projet de démolition/reconstruction/extension de l'entreprise DPD à Saint-Rambert d'Albon
- Projet de construction d'un centre de distribution (entreprise SIGMA) à Saint-Rambert d'Albon

- Création d'un bâtiment d'activités logistiques à Albon
- Projet Habitat Dauphinois à Beausemblant

Décembre 2018 :

- Changement de destination d'un local industriel en local commercial à Pont-Evêque

La consultation sur les projets commerciaux soumis aux CDAC (commissions départementales d'aménagement commercial)

- CDAC du 16/01 : Transfert – extension Lidl Davézieux – avis favorable du SMRR / avis favorable de la CDAC
- CDAC du 26/09 : Création d'un complexe cinématographique à Annonay – avis favorable du SMRR / avis favorable de la CDAC

De plus, le SMRR a rencontré plusieurs opérateurs en cours d'année, à leur demande, pour échanger sur des projets commerciaux sur le territoire du SMRR.

A noter que le 26/06, le Conseil Syndical a délibéré (D-2018-23), afin de donner délégation au bureau syndical pour la saisine volontaire de la CDAC pour les projets entre 300 et 1000 m² de surface de vente.

3. LE SCOT EN ACTION

➔ LES CONFÉRENCES ET VISITES DU SCOT

En lien avec la révision du Scot et le travail sur la préservation de la biodiversité, le SMRR a organisé en 2018 deux visites de projets.

Visite de la 1^{ère} opération de logements à « biodiversité positive » des Rives du Rhône

La mairie des Roches de Condrieu et le promoteur Bouygues Immobilier ont accueilli les participants le 28 juin afin de présenter le programme complet en lien à l'opération immobilière « Ô Naturel » sur la commune, avec notamment les actions « biodiversité » entreprises depuis la conception jusqu'à la livraison du projet.

L'objectif de la visite était d'apporter des réponses aux participants sur les atouts et contraintes d'une démarche à « biodiversité positive », les acteurs à impliquer, les compétences requises ou encore le coût des aménagements et actions.

La visite a réuni une trentaine de participants (élus, techniciens d'EPCI, promoteurs immobiliers, associations environnementales).



Hôtel à insectes



Visite de l'opération le 28 juin 2018

Visite de la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) Inspira de Salaise-Sablons

Le Syndicat Mixte de la ZIP Inspira a accueilli les 20 participants le 2 juillet afin de mieux comprendre les obligations légales en matière de biodiversité auxquelles doit répondre ce projet de rayonnement régional et de bénéficier d'un retour d'expérience dans le domaine du développement économique :

Comment éviter, réduire et compenser les impacts d'une zone économique sur l'environnement et quelles études et compétences sont requises ?

Qu'implique le mécanisme de compensation environnementale. La stratégie de compensation pensée en amont peut-elle devenir un atout pour l'accueil d'entreprises sur un territoire ?



Visite de la ZIP Inspira du 2 juillet 2018



LA CONCERTATION

Dans le cadre de son plan de concertation 2014 – 2018, le SMRR a mené plusieurs projets au cours de l'année 2018.

La concertation avec les jeunes

En mars 2018, le Syndicat mixte est intervenu auprès d'une classe de première du lycée Agrotec à Vienne. Le jeu de rôle autour du village fictif a permis aux élèves une entrée en matière ludique pour saisir les enjeux de l'aménagement du territoire. Les élèves travaillant dans le cadre de leurs travaux sur Eyzin Pinet, ont ensuite pu découvrir les liens entre le Scot des Rives du Rhône et cette commune.



Atelier sur le village fictif au lycée Agrotec de Vienne

Lettre d'information électronique

Cinq lettres d'information ont été publiées en mars (dédiée au projet Rives Natures), avril, mai, juillet et septembre et ont été envoyées à l'ensemble des abonnés.

13 actualités ont été publiées sur les thèmes suivants :

- La révision du Scot
- Le projet Rives Nature
- Le bilan à 6 ans du Scot
- L'environnement
- Les visites organisées par le SMRR
- La concertation
- La production et mise à disposition de données
- L'étude OAP

Concernant la fréquentation du site internet, on observait 4 621 utilisateurs pour 18 455 pages vues.

Le Scot dans la presse

Au cours de l'année 2018, le SMRR a proposé à la demande de plusieurs collectivités des articles pour une parution dans les bulletins communaux et intercommunaux :

- Champagne (février 2018)
- Peyraud (Février 2018)
- Vienne Condrieu Agglomération (Décembre 2018)

Les communes et les EPCI ont par ailleurs été invités à publier des articles sur le bilan du Scot à 6 ans et le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Des éléments ont été diffusés par le SMRR en ce sens.

Le SMRR a de même fait paraître 4 communiqués de presse diffusés à la presse régionale :

- Bilan du Scot en avril
- Débat sur le PADD en juillet
- Visites biodiversité en juillet
- Réunions publiques en novembre

Par ailleurs, deux articles de presse sont parus aux Dauphiné Libéré du 11 décembre sur la réunion publique organisée à Vienne et du 31 décembre sur la réunion publique organisée à Saint-Maurice-l'Exil.

Penser le développement des Rives du Rhône d'ici 2040

Les schémas de cohérence territoriale (Scot) sont des outils d'urbanisme qui permettent de planifier l'aménagement et le développement des bassins de vie. Le Pays viennois est intégré au Scot des Rives du Rhône qui s'étend sur 153 communes. Elaboré par les élus locaux, il est en cours de révision, sachant qu'il regroupera quelque 300 000 habitants à l'horizon 2040. « Cette révision du Scot, qui élargit la réflexion au sud de la vallée du Rhône, donne encore plus de place aux élus », selon Denis Sauze, vice-président du Scot et maire du Monestier, en Ardèche (1). En présence de plusieurs maires et membres du syndicat mixte des Rives du Rhône, instance qui élabore le Scot, Xavier Bonnin du bureau d'études Urbicand présente actuellement, lors de diverses réunions sur les territoires, les bases de ce projet structurant qui fixe les grandes orientations et règles dont vont se doter les 153 communes et les sept intercommunalités concernées, en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de transports et d'agriculture.

« Nous sommes dans l'ère de la métropolisation »

« Faire un Scot, c'est définir des règles qui se traduiront dans les Plans locaux d'urbanisme (Plu) des communes », explique-t-il. Pas simple quand le territoire en question est à cheval sur cinq départements. Quatre ans de réunions, d'allers-retours et de validations par les communautés de communes, les Scot voisins (inter-Scot) et les métropoles ont permis d'élaborer le document d'orientation et d'ob-

jectifs. Autant dire que lors des réunions dont celle qui vient se dérouler à Vienne, le public est curieux d'en savoir plus sur les modalités de participation des agriculteurs et des élus à la réflexion, le devenir des friches industrielles, la desserte voyageurs de la rive droite, le cadencement des TER en rive gauche ou encore les rapports entre Scot et métropoles. « Nous sommes dans l'ère de la métropolisation », insiste, carte à l'appui, Philippe Delaplace, président du Scot et maire de Champagne (Ardèche), cerné qu'est ce territoire par quatre grandes métropoles : Lyon, Valence, Saint-Etienne et Grenoble. « Il nous faut réfléchir ensemble au-delà même d'un simple document d'urbanisme et créer une structure avec une image forte des Rives du Rhône, avec une vision, une identité de territoire. »

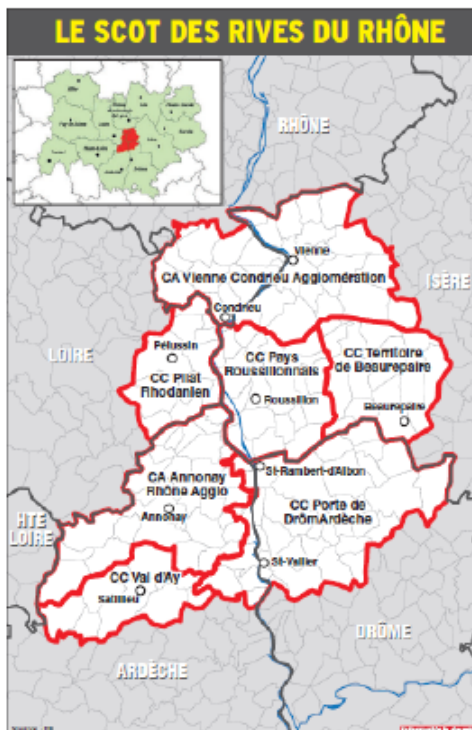
L'enjeu ? Exister à part entière, ne pas se faire manger par les métropoles, constituer au contraire un espace organisé de développement (entreprises, habitat, garde-manger, etc.) à valeur ajoutée. Tel est le projet à long terme que le président du Scot des Rives du Rhône défendra en inter-Scot.

Côté agriculteurs, « on a associé large, assure-t-il. Une vraie coconstruction. » S'agissant des friches industrielles, Thierry Kovacs, le confirme : « Elles ont toutes été recensées et chaque fois que c'est possible, il y aura reconversion mais ça prend du temps. » Citant l'exemple de Vienne Sévenne : « La ville doit se reconstruire sur elle-même autrement. »

Marie-Pierre JOACHY

(1) la plus petite commune du périmètre élargi du Scot Rives du Rhône.

(2) Plus d'information sur www.scot-rivesdurhone.com.



LES GRANDES ÉTAPES

2014-2016

Analyser le territoire : réalisation du diagnostic.

2017

Fixer un cap à horizon 2040 : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) fixe les grandes orientations à suivre pour les 20 ans à venir.

2018

Définir les règles : le Document d'orientation et d'objectifs définit les règles communes pour atteindre les objectifs fixés par le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

2019 - 2020

Valider le projet avec l'enquête publique et d'approbation.

2020

Mise en œuvre du projet.

Les grandes orientations du Scot

→ **Développement économique**
Amener toutes les intercommunalités à se doter d'un Schéma d'accueil des entreprises, identification de sites prioritaires, implantation d'activités non nuisantes dans le tissu urbain...

→ **Commerce**
Maintenir la diversité commerciale : favoriser l'implantation de commerces en centre-ville (- de 300m²) ; pas de nouvelles zones commerciales, revitalisation des zones existantes.

→ **Habitat**
Construire autrement ; fa-

voriser la diversité du logement, dans les agglomérations, la rénovation, la performance énergétique, penser les nouvelles installations en termes de transports, de parking relais.

→ **Déplacement**
Réduire les obligations de déplacement, promouvoir les transports collectifs, accueillir les nouveaux habitants dans les agglomérations et les "pôles-gares". Encourager la multimodalité pour le transport des marchandises.

→ **Préserver les territoires**
Protéger le fonctionnement

des exploitations agricoles, préserver les principales zones de production, notamment les Appellations d'origine protégées (AOP), avoir une consommation raisonnée du foncier

→ **Préserver l'environnement**
Faire pénétrer la nature en ville, préserver les espaces naturels, réservoirs de biodiversité comme corridors écologiques.

→ **Limiter l'exposition aux risques et nuisances**
Réduire l'exposition de la population au bruit, limiter le risque d'inondation.

→ L'OBSERVATOIRE DU SCOT

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a l'obligation légale de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation du Scot approuvé le 30 mars 2012. A cette fin, le SMRR s'est doté de nouvelles capacités d'observation territoriale en même temps qu'il finalisait d'autres outils.

A noter que l'ensemble des données produites par le SMRR sont mises à disposition gratuitement aux communes, EPCI et aux bureaux d'études les accompagnant dans leurs projets.

L'analyse des surfaces urbanisables déclassées dans les PLU.

En 2015, un travail de recensement des déclassements de zonages U et AU dans les PLU a été réalisé. Ce travail a été depuis mis à jour régulièrement. Il permet d'estimer l'effort réalisé par les communes lors de la révision de leur document d'urbanisme pour déclasser des zones constructibles entre leur ancien document et leur nouveau, en lien avec les objectifs du Scot en termes de limitation de la consommation foncière.

En décembre 2018, sur les 80 communes (parmi les 127 communes appartenant au SMRR en 2014) qui ont approuvé ou arrêté leur PLU depuis 2012 (date de l'approbation du Scot), 2 204 ha de zones U et AU à vocation d'habitat et 228 ha de zones à vocation économique ont été déclassées. **Au total, on constate donc un déclassement de 2432 ha de zones U ou AU à vocation d'habitat ou d'activités dans les PLU des 80 communes concernées soit une diminution de 19 % des surfaces ou encore 30,4 ha par commune en moyenne.**

Mise à jour de la base de données d'occupation du sol sur les 26 communes ayant rejoint le SMRR depuis 2017

Suite à l'entrée dans le Scot de Quintenas et Ardoix en 2017 puis de Meyssiez et des CC du Territoire de Beaurepaire et du Val d'Ay en 2018, le SMRR a décidé de mettre à jour sa base de données d'occupation du sol de 1990, 2000, 2009 et 2015 sur ces 26 communes. Cette mise à jour a été réalisée dans les mêmes conditions que la base de données initiale et permet donc de disposer de données sur l'évolution de l'occupation du sol depuis 1990 sur l'ensemble du périmètre du SMRR. Les données sont disponibles sur demande au SMRR ainsi que dans chaque EPCI.



Extrait de la base d'occupation du sol

Mise à jour et enrichissement de la base de données Foncier éco.

Depuis 2015, le SMRR travaille en interne à la production d'une base de données sur le foncier zoné à vocation économique dans les documents d'urbanisme du territoire. Cette base est réalisée en étroite collaboration avec les EPCI pour identifier précisément le foncier sous maîtrise publique et commercialisable.

Cette base permet aujourd'hui de connaître le foncier classé en U ou AU à vocation économique dans les PLU, le foncier occupé, inconstructible (zones rouges PPRI et PPRT,...), viabilisé, le propriétaire et le foncier disponible immédiatement ou à moyen terme pour l'accueil d'entreprises.

Cette base de données a été mise à jour une dernière fois en juillet 2018 afin de disposer de données les plus récentes possibles pour la mise à jour du diagnostic du Scot en révision et dans le cadre du travail sur le DOO.

Bilan à 6 ans du Scot approuvé

6 ans au plus tard après son approbation, un Scot doit être évalué afin que la structure porteuse délibère sur le maintien ou la révision du document. Bien que le Scot Rives du Rhône soit déjà en révision, le Scot approuvé en mars 2012 sur 80 communes devait être évalué.

Le bilan à 6 ans a été produit en collaboration avec le bureau d'études Interstice. Une présentation a été faite le 20/03 en Conseil Syndical et le 13/06 en présence des personnes publiques associées à Ampuis (23 participants).

Le bilan du Scot est disponible

[En téléchargement](#)



Réunion de présentation du bilan à 6 ans sur le site Internet du SMRR.



LE RÉSEAU DE VEILLE ÉCOLOGIQUE

Le réseau de veille écologique réunit les associations et institutions environnementales du territoire. Il est animé par le SMRR en parallèle de la révision du Scot. Il s'est réuni à deux reprises en 2018, le 26 mars et le 17 décembre pour évoquer les sujets suivants :

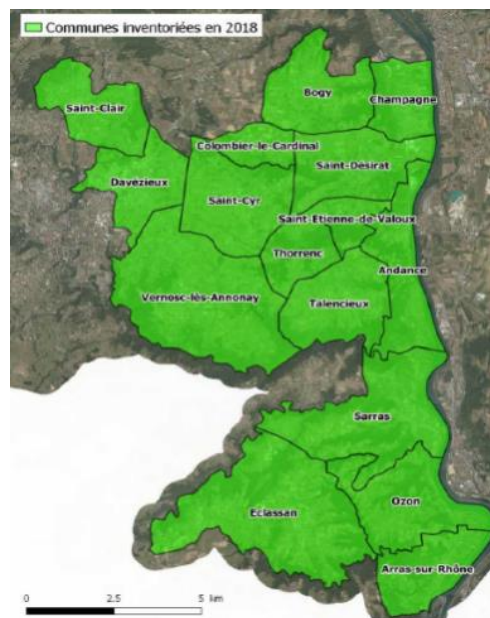
- Actualités du SMRR et des membres du réseau de veille
- Suivi et bilan des actions 2018
 - Projet de plateforme de la biodiversité « Rives Nature »
 - Inventaire des pelouses sèches sur 16 communes de nord Ardèche
 - Bilan annuel des carrés STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs)
- Perspectives 2019
 - Poursuite du projet « Rives Nature »
 - Poursuite des inventaires pelouses sèches en nord Ardèche
 - Poursuite des écoutes STOC

Inventaire des pelouses sèches dans le Nord-Ardèche

Le 13 février, une réunion de restitution de l'inventaire pelouses sèches 2017 sur 11 communes du Nord-Ardèche a eu lieu en mairie de Savas.

En 2018, le SMRR a poursuivi l'inventaire sur 16 communes du nord-Ardèche avec l'appui d'un écologue. Cette étude s'inscrit dans la continuité des inventaires menés depuis 2013 en Isère Rhodanienne, dans la Drôme et l'Ardèche. Elle se poursuivra en 2019 sur les autres communes ardéchoises du Syndicat mixte des Rives du Rhône.

Une sortie « nature » a été organisée le 9 juillet à Saint-Désirat à destination des élus et techniciens des communes et intercommunalités concernées, de la CNR, de l'INAO, de la chambre d'agriculture et du conseil départemental de l'Ardèche. Cette sortie visait à (re)découvrir la flore et la faune liés aux pelouses sèches (orchidées, papillons, ...) et à cerner leurs enjeux.



Sortie « nature » du 9 juillet 2018 à Saint-Désirat

Les résultats seront mis à disposition des collectivités concernées (rapport global, fiches et cartographies par commune). Ils contribueront à alimenter les réflexions sur les continuités écologiques, centrales dans les projets de PLU et dans le Scot en révision. Ils pourront également être un appui pour la mise en place de toute action favorable au maintien de ces milieux.

Les données SIG des pelouses sèches sont mises gratuitement à disposition des communes et EPCI et de leurs bureaux d'études sur simple demande au SMRR. Le rapport final de cette étude est disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



Les carrés STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs).

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) permet de mesurer l'évolution de la biodiversité ordinaire, de tous les milieux, par l'écoute d'oiseaux selon un protocole national, développé par le Museum National d'Histoire Naturelle. Depuis 2011, 140 points d'écoute sont suivis chaque année sur le territoire des Rives du Rhône, avec l'appui de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). Cette démarche vise à développer un indicateur de long terme et permettre aux côtés d'autres indicateurs d'évaluer les effets du Scot sur le territoire.

Participation au contrat corridor du Parc du Pilat

Le contrat de territoire « corridors biologiques du Grand Pilat » animé entre 2014 et 2018 par le Parc Naturel Régional du Pilat arrive à son terme. Un 2^{ème} contrat 2019-2023 est en cours de préparation, en concertation avec les partenaires, dont les collectivités porteuses de Scot.

Ce contrat, conclu sur la base d'un programme d'actions et planifié sur une période de 5 ans, vise à contribuer à la préservation voire la restauration des continuités écologiques du territoire du Parc et au-delà (périmètre élargi sur les rives gauches du Rhône et du Gier).

Il engage techniquement et financièrement la Région, le Parc du Pilat, les maîtres d'ouvrage des actions, les financeurs autour de cet objectif commun.

Plateforme de la biodiversité « Rives Nature »

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a poursuivi les réflexions sur la création d'une association parapublique pour agir localement et collectivement en faveur de la biodiversité. Depuis deux ans, plus de 40 partenaires potentiels, privés comme publics, ont été rencontrés pour échanger sur le projet, et l'enrichir. Les élus des EPCI membres du Syndicat mixte ont par ailleurs été rencontrés en juin et novembre 2018.

A l'occasion du bureau syndical du 05 septembre dernier, le président et les vice-présidents ont réaffirmé leur souhait de faire aboutir le projet en 2019. Ils ont rappelé l'urgence d'agir, de prendre ses responsabilités au niveau local, mais aussi l'opportunité pour le territoire de mutualiser les moyens et de faire de la biodiversité un atout plus qu'une contrainte.

Les membres du bureau ont par ailleurs émis le souhait de consulter officiellement les partenaires sur le projet. Sont attendus pour début 2019 des retours sur l'engagement de chaque structure (adhésion, ...) et sur le projet (gouvernance, programme d'activités, budget prévisionnel, ...).



Plaquette de communication sur le projet

LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

Analyse de l'opérationnalité et des conditions de mise en œuvre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des PLU

Dans le cadre des travaux pour la révision du Scot, le Syndicat Mixte a engagé une étude sur les conditions de mise en œuvre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des PLU.

Un groupement de bureaux d'études piloté par le cabinet Citéliance a été retenu en mars 2017 pour conduire cette étude, qui s'appuie notamment sur l'analyse d'un panel d'une quinzaine d'OAP sur le territoire du Scot.

La démarche engagée répond à deux objectifs :

- constituer des outils méthodologiques et pédagogiques pour favoriser l'opérationnalité des OAP, dans un contexte où de nombreuses OAP peinent à se traduire de façon opérationnelle sur le territoire
- adapter si nécessaire la rédaction des orientations du futur Scot pour faciliter la mise en œuvre des OAP.

De nombreux acteurs ont été rencontrés. Deux comités de pilotage ont été organisés en 2018, les 15/05, 02/07. Ce dernier Copil a permis de clore l'étude. Un guide a dans ce cadre été produit et validé. Un marché pour la mise en forme du guide a été lancé en novembre 2018, la diffusion du guide étant envisagée au 1^{er} semestre 2019.

Par ailleurs, la démarche et les conclusions de cette étude ont été présentées à plusieurs reprises au cours de l'année 2018 :

- Au CERF lors de l'atelier « Comment anticiper les opérations d'aménagement dans les PLU » le 26/04
- Au CAUE de la Drôme dans le cadre du « club planification » le 22/06 (personnel du CAUE, DDT, bureaux d'études PLU, bailleurs sociaux, promoteurs immobilier...)
- A Feurs le 25/09 dans le cadre d'une journée d'échanges sur les OAP à destination des services des DDT de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Demande de participation aux Enquêtes Ménages Déplacements (EMD) de Saint-Etienne et Grenoble prévues en 2019

En 2018, le SMRR a été sollicité par les maîtrises d'ouvrages des EMD de Saint-Etienne et Grenoble car celles-ci souhaitent pouvoir couvrir dans leurs enquêtes respectivement le Pilat Rhodanien et le Territoire de Beaurepaire.

Les élus du bureau ont proposé de travailler avec les maîtrises d'ouvrages des deux enquêtes pour étudier la possibilité de couvrir pour l'occasion les communes de la Drôme et de l'Ardèche. Pour rappel, le SMRR a été partiellement couvert par l'enquête de l'aire métropolitaine lyonnaise en 2015 pour les communes de Vienne Condrieu Agglomération et du Pays Roussillonnais. Cela aurait permis de disposer de données précises sur les habitudes de déplacement des habitants du territoire au quotidien et ainsi disposer d'un diagnostic des besoins en mobilité plus précis permettant d'apporter des solutions adaptées à la population.

Suite à ce travail au deuxième semestre 2018, il n'a pas été possible de couvrir l'ensemble du périmètre Sud du SMRR. Dans ce cadre, les élus du bureau ont décidé de ne pas participer à ces deux EMD.

4. LA RÉVISION DU SCOT – CAP SUR 2040



LA POURSUITE DU TRAVAIL SUR LE SCOT

Suite à l'extension du périmètre du Syndicat mixte et pour répondre à la nécessité de « grenelliser » le Scot approuvé en 2012, le SMRR a prescrit la révision générale du Scot par délibération en date du 11 juin 2013. En 2018, les CC du Territoire de Beaurepaire et du Val d'Ay et la commune de Meyssiez ont rejoint le SMRR ce qui a été l'occasion de retravailler sur l'ensemble des documents composant le futur Scot.

Travaux et réunions complémentaires pour les territoires ayant rejoint le SMRR en 2018

Dans le cadre de l'intégration des CC du Territoire de Beaurepaire et du Val d'Ay, des réunions groupes de travail complémentaires ont été organisées au cours de l'année 2018. Cela a permis d'informer les élus des nouveaux territoires sur le travail déjà réalisé sur le Scot et d'intégrer ces nouveaux territoires dans le projet.

- 07/03 – Groupe de travail PADD au Val d'Ay (Ardoix)
- 09/04 – Présentation du Scot en bureau communautaire du Territoire de Beaurepaire (Beaurepaire)
- 28/05 – Présentation du projet de PADD en conseil communautaire du Territoire de Beaurepaire (Beaurepaire)

Un diagnostic complémentaire sur la CC Val d'Ay a de plus été réalisé par Urbicand afin d'apporter des connaissances complémentaires sur les enjeux et spécificités des 8 communes concernées.

Mise à jour du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE)

En 2018, le SMRR, appuyé par le bureau d'études Interstice, a mis à jour le diagnostic du Scot réalisé en 2015 afin d'intégrer les nouveaux territoires ainsi que les derniers découpages intercommunaux. Ce travail a aussi été l'occasion de mettre à jour l'ensemble des données (INSEE, travaux des SAGE et contrats de rivières, données sur le foncier économique,...). En parallèle, l'EIE a lui aussi été mis à jour par les bureaux d'études environnement, agriculture et énergie.

Travail sur le PADD

Pour rappel, une version intermédiaire du PADD avait été présentée en conseil syndical le 19 septembre 2017, pour donner lieu à un pré-débat le 28 novembre 2017. Ce travail avait permis d'identifier les thématiques qui devaient être approfondies en 2018 dans le cadre du travail sur le DOO avant proposition d'un débat sur le PADD avant l'été 2018. En 2018, Urbicand a poursuivi le travail sur le PADD. Il a pris notamment en compte l'extension prévue du territoire sur les CC Val d'Ay et Territoire de Beaurepaire. Le débat sur le PADD a eu lieu le 26 juin 2018 en conseil syndical.

Travail sur le DOO et le DAAC

Au 1^{er} trimestre 2018, 7 groupes de travail thématiques ont été organisés dans le cadre du travail sur le DOO :

- 24/01 – GT économie à Saint-Maurice-l'Exil
- 24/01 – GT habitat à Saint-Maurice-l'Exil
- 05/02 – GT ressource en eau à Beaurepaire
- 26/02 – GT environnement à Pélussin
- 27/02 – GT agriculture à Anneyron
- 27/02 – GT énergie à Anneyron
- 13/03 – GT commerce à Ampuis



GT ressource en eau à Beaurepaire



GT environnement à Pélussin

A la suite de ces ateliers, 6 groupes de travail sur le DOO ont été organisés dans les EPCI avec les élus de ces derniers :

- 11/04 – Porte de DrômArdèche (Saint-Vallier)
- 17/04 – Val d'Ay (Quintenas)
- 17/04 – Pilat Rhodanien (Pélussin)
- 18/04 – Pays Roussillonnais + Territoire de Beaurepaire (Beaurepaire)
- 25/04 – Vienne Condrieu Agglomération (Vienne)
- 02/05 – Annonay Rhône Agglo (Davézieux)

Ainsi que 7 groupes de travail sur le DAAC

- 17/05 – Territoire de Beaurepaire (Jarcieu)
- 28/05 – Porte de DrômArdèche (Saint-Vallier)
- 29/05 – Annonay Rhône Agglo (Davézieux)
- 30/05 – Pilat Rhodanien (Pélussin)
- 30/05 – Pays Roussillonnais (Saint-Maurice-l'Exil)
- 31/05 – Val d'Ay (Quintenas)
- 31/05 – Vienne Condrieu Agglomération (Saint-Romain-en-Gal)

En 2018, dans le cadre de la méthode de travail mise en place pour la révision du Scot, le DOO et le DAAC ont été traités (réunions de travail, de présentation,...) dans différentes instances : bureaux syndicaux, conseils syndicaux, comités techniques et commissions internes dans les EPCI. Les documents ont ainsi évolué tout au long de l'année en fonction des demandes et retours émanant de ces différentes instances. Les documents version « 4^{ème} trimestre 2018 » ont enfin été envoyées fin 2018 aux Personnes Publiques Associées afin de pouvoir prendre en compte leurs remarques dans les documents qui seront proposés début 2018 dans le cadre du conseil syndical d'arrêt du Scot.



ASSOCIATION ETROITE DES SERVICES DE L'ETAT

En lien avec la volonté des élus du SMRR d'associer étroitement les services de l'Etat à la révision du Scot, les échanges ont été nombreux :

- Messieurs Delaplacette et Banchet, accompagnés du directeur du SMRR, ont rencontré le 19 septembre M. le Sous-Préfet de Vienne, accompagné des services préfectoraux et des DDT.
- Les techniciens du SMRR ont échangé avec les DDT des 5 départements à l'occasion de groupes de travail « inter-DDT », les 8 mars, 4 mai, 19 juin et 18 septembre. Ces réunions permettent d'approfondir certains sujets en lien avec le travail sur le DOO et le DAAC du Scot en révision.
- Enfin, la DDT est systématiquement conviée aux conseils syndicaux et groupes de travail du SMRR (Scot, SAARRA, étude OAP...) et est très régulièrement présente.



LE SAARRA (SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ROUSSILLON – SAINT-RAMBERT-D'ALBON)

Le Scot approuvé en 2012 prévoyait la réalisation de deux schémas de secteur : l'un sur la côtière rhodanienne, l'autre sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon. Suite à la suppression des schémas de secteur par la loi ALUR en 2014, les élus du syndicat mixte ont souhaité réaliser sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon un schéma d'aménagement. Ce document a pour objectif de proposer une feuille de route, en lien avec les élus locaux, pour permettre un développement harmonieux et conjoint de l'agglomération en identifiant des pistes d'actions opérationnelles aux élus.

Un groupement de bureaux d'études, piloté par le cabinet d'architecte Tekhnê, a été choisi en août 2015 pour réaliser le SAARRA pour un montant de 151 490€ TTC. Cette étude a été réalisée sur 2 ans parallèlement à la révision du Scot, en collaboration étroite avec les communes et EPCI concernés. Les éléments produits dans le cadre de l'étude du SAARRA seront intégrés au futur Scot.

En 2018, le comité de pilotage « G8 » final du SAARRA a été organisé le 13/03 en mairie de Salaise-sur-Sanne. Cette réunion a été l'occasion de valider le document final du SAARRA et d'échanger sur la méthodologie mise en place par le Pays Roussillonnais et Porte de DrômArdèche pour la mise en œuvre du programme d'actions dans les prochaines années.

A noter que le plan guide du SAARRA sera intégré dans le DOO du Scot et aura donc une valeur réglementaire.

Le 12/06, une conférence finale sur le SAARRA a été organisée à Chanas afin de présenter aux élus du territoire l'ensemble des travaux ainsi que les premières actions mises en œuvre par les EPCI. Cette conférence a permis le passage de flambeau officiel entre le SMRR, qui a piloté l'étude du SAARRA, et les EPCI, en change de la mise en

œuvre du projet dans les prochaines années. A cette occasion, un document de synthèse de 8 pages a été produit et distribué. Celui-ci est disponible sur le site Internet du SMRR.

En téléchargement



Conférence finale du SAARRA

Des repères qui fondent une identité commune

Le territoire est riche de nombreux atouts : connexion nord-sud, fleuve Rhône, tissu industriel dynamique, diversité des espaces péri-urbains, démographie positive, renouvellement des pratiques agricoles... Le diagnostic a également révélé 5 « marqueurs d'identité » propres aux 8 communes, dont les potentiels sont encore largement valorisables.

LES POLES URBAINS

Des centralités en perte de vitesse à redynamiser
Enjeux Apporter une attractivité nouvelle aux pôles urbains en développant les liaisons entre eux, les espaces de convivialité et les équipements structurants.

L'AGRICULTURE

L'activité agricole marque fortement l'agglomération
Enjeux Préserver les grands espaces agricoles, développer l'agriculture de proximité (circuit court, maraîchage, etc.), qualifier les interfaces urbain/rural.

LES INFRASTRUCTURES

Le territoire largement doté en infrastructures de transports mais encore trop dépendant de la voiture
Enjeux Améliorer et valoriser la RN7, les lignes urbaines et les espaces publics, développer l'offre de transports en commun et de modes doux.

L'INDUSTRIE

L'industrie est à la fois source de richesses et de contraintes
Enjeux Développer l'écologie industrielle, restaurer le lien ville/industrie, valoriser l'image industrielle du territoire, répondre aux enjeux de santé publique.

LE FLEUVE RHÔNE

L'agglomération baigne majoritairement le dos au Rhône
Enjeux Retrouver le lien au Rhône et valoriser les

**UN PROJET PARTAGÉ
 DÉCLINÉ EN 18 PRINCIPES**

Un plan guide d'aménagement offre une traduction spatiale des principes affirmés par les élus pour le territoire.

L'urbanisme

- Hierarchiser le développement urbain selon trois niveaux de priorité, croisant de la vallée vers les coteaux.
- Valoriser les deux pôles gare existants (Péage-de-Roussillon et Saint-Rambert-d'Albon).

FOCUS PRINCIPES 3

Faire émerger un troisième pôle autour de l'ancienne gare de Salaise

Pourquoi Affirmer et renforcer cette nouvelle centralité économique, développer la mixité fonctionnelle, faciliter l'accessibilité depuis les secteurs d'habitat.

Comment Donner un caractère plus urbain et améliorer l'accessibilité depuis les centres-villes, notamment en réaménageant les voies pour faciliter l'utilisation des modes alternatifs à la voiture, ne pas cloisonner mais penser la complémentarité entre les différentes fonctions : commerces autour de Green Z, industries sur le ZIP Inspira, environnement autour de la Sane, déplacements sur la RN7, équipements à venir sur les Nèves, agriculture.

- Qualifier les espaces publics.
- Assurer une offre commerciale attractive.
- Promouvoir l'écologie industrielle territoriale.
- Prendre en compte les contraintes santé et bruit.
- Construire une agglomération à énergie positive.

Les mobilités

- Renforcer l'offre de transports en commun et la structurer autour d'une ligne forte sur l'axe RN7.

FOCUS PRINCIPES 10

Promouvoir une ville des courtes distances

Pourquoi Limiter la congestion routière, limiter la pollution, faciliter l'accès aux services et équipements au plus grand nombre.

Comment Développement des aménagements modes doux (pistes cyclables, trottoirs, couloirs de bus...) sécurisation des franchissements, création d'aires de covoiturage, promotion de nouvelles façons de se déplacer, réorganisation de maillage routier.

- Renforcer les axes Est-Ouest dans la stratégie de déplacement et d'urbanisation.
- Assurer une proximité entre pôles de services, secteurs résidentiels et zones d'emploi.

Les grands paysages, l'environnement et l'agriculture

- Préserver, valoriser et renforcer les corridors écologiques et la trame verte urbaine.

FOCUS PRINCIPES 14

Prendre soin des paysages

Pourquoi Améliorer l'image de l'agglomération pour les gens de passage, améliorer le cadre de vie des habitants, renforcer l'attractivité de l'agglomération pour les acteurs économiques.

Comment Préserver et qualifier les grands points de vue sur l'agglomération depuis les axes de transports et depuis l'agglomération sur le Pilat, les coteaux et les plaines agricoles ; qualifier les entrées de ville majeures (routières mais aussi gares) ; miser en valeur du patrimoine industriel, mais aussi des grandes zones industrielles...

- Adapter le développement aux capacités de la ressource en eau.
- Préserver les espaces agricoles.
- Assurer le développement modéré sur les franges.
- Renouer avec le fleuve Rhône.

Extrait du plan guide du SAARRA

Plaquette de présentation de l'étude

LA CONCERTATION AUTOUR DU SCOT

Au cours de l'année 2018, diverses réunions ont été organisées avec les Personnes Publiques Associées (PPA) et les élus municipaux et habitants (réunions publiques) :

- Réunion PPA sur le PADD le 13/06 à Ampuis (23 participants)
- Réunion PPA sur le DOO et le DAAC le 28/11 à Ampuis (24 participants)
- Réunion publique sur le Scot le 06/12 à Vienne (40 participants)
- Réunion publique sur le Scot le 10/12 à Saint-Maurice-l'Exil (74 participants)
- Réunion publique sur le Scot le 11/12 à Davézieux (43 participants)

Dans le cadre des réunions publiques, un document de synthèse de 24 pages a été produit et distribué. Il est disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



D'ici 2040, quel projet pour un territoire situé au cœur des dynamiques de la moyenne vallée du Rhône et dans l'aire d'influence de la métropole lyonnaise? En matière d'habitat, de commerce, d'agriculture, de développement économique, d'environnement, d'énergie, de transports...? De Vienne à Annonay, en passant par l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert d'Albon, mais aussi de Péussin à Beaurepaire et Hauterives ?

Les élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) travaillent sur cette question depuis plusieurs années, notamment au travers de l'élaboration d'un document d'urbanisme: Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot).

Parce que le Scot et ses répercussions concrètes sont parfois difficiles à appréhender ce livret vise à apporter des réponses concrètes à vos principales interrogations :

Qu'est-ce qu'un Scot ? Qui l'élabore ? A quoi sert-il ? Quel effet a-t-il sur mon cadre de vie ?

Quel est le territoire des Rives du Rhône ? Pourquoi doter ce territoire d'un Scot ? Quels sont les choix faits par les élus pour guider l'avenir de ce grand territoire ?



Plaquette de communication sur le projet



Réunion publique de Saint-Maurice-l'Exil



Réunion publique d'Annonay

5. LE SCOT OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR

Dans le cadre de ses missions, le SMRR a développé des partenariats avec d'autres structures et territoires dans l'objectif de développer la connaissance sur le territoire et de développer le partage d'expériences.



RÉUNION D'ÉCHANGES « TRI-SCOT »

En 2017, les élus de l'ex-ViennAgglo ont interpellé le SMRR sur les différences de prescriptions entre les Scot pour les communes du secteur des balmes viennoises, vallée de l'Ozon et Collines du Nord-Dauphiné, couvertes par 3 Scot différents : Rives du Rhône, Sepal et Nord-Isère. A noter que les 3 SM Scot étaient qui plus est engagés dans des démarches de révision / modification à cette époque.

Une réunion entre les élus des trois syndicats et des trois EPCI concernés a été organisée en mairie de Septème le 12 septembre. Elle a eu pour objectif d'échanger sur les visions territoriales, les projets et les orientations de chacun des Scot.. Elle a aussi permis de faire le point sur les inquiétudes de chacun vis-à-vis des projets des voisins et d'apporter des compléments et réponses à ces dernières.



L'INTERSCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

En 2018 l'inter-Scot aura travaillé sur une série d'éclairage du fonctionnement métropolitain sur de multiples question qui intéresse les élus et techniciens qui y participent grâce aux apports du réseaux des agences d'urbanisme de Lyon de Saint Etienne.

En effet, après avoir finalisé un état des lieux sur la question de l'énergie à l'échelle de la grande aire métropolitaine (état et nature des production/consommation), l'inter-Scot a convié élus et techniciens (inter-S') à partager des bonnes pratiques autour des initiatives conduites dans le territoire des Rives du Rhône à Vienne (station d'épuration centrale de production de biogaz) et Les Haies (centrale photovoltaïque participative).

Un important travail d'identification des six différents paysages qui composent l'AML et de douze livrets thématiques pour en assurer une meilleure prise en compte, reconnaissance et valorisation. Ce travail devra faire l'objet d'une plus large valorisation en 2019 lors d'un évènement dans le Beaujolais sur la thématique.

Sur la question économique ; pour faire suite à un premier éclairage sur les effets de la métropolisation sur les emplois réalisé en partenariat avec l'Insee, les Agences ont été sollicitées pour approfondir et étudier les logiques de localisation des entreprises dans un recueil statistique, territoire par territoire, intitulé « Transferts d'établissements ». Par ailleurs, la veille sur l'urbanisme commercial s'est poursuivie donnant ainsi une information régulière aux élus de Scot sur les implantations commerciales.

Après avoir co-signé une contribution à l'élaboration du Sraddet en novembre 2017, les élus de Scot, ont continué à suivre les travaux en élaborant des cartographies qui pourraient accompagner la prochaine étape de concertation de l'élaboration de ce document régional.

Le 11 octobre dernier, les présidents de Scot se sont réunis à Saint-Etienne pour évoquer de manière approfondis les enjeux de mobilité à l'échelle de l'Amelyse sur la base d'une

mise de fond du réseau des Agences d'urbanisme. Cette rencontre aura permis de cibler la thématique comme une préoccupation majeure pour les activités de la démarche en 2019 avec notamment la tenue d'un Débat National sur l'opportunité d'amélioration du NFL entre avril et juillet. Le 29 novembre, les élus des Scot ont rencontré le président de la métropole lyonnaise pour lui faire part d'un certain nombre de questions et de propositions de travail conjoint, le développement économique, les mobilités en particulier, la préservation et valorisation des ressources, la mise en œuvre du modèle multipolaire en général.

En termes d'outils de travail, la démarche inter-Scot s'est doté d'un site internet de communication et met en place une plateforme collaborative visant à mieux organiser le travail technique. De plus un document de synthèse des 13 Scot a été élaboré pour présenter en quelques lignes les Scot qui participent à la démarche.

Dans un format d'animation expérimental avec la désignation en 2018 d'un référent maître d'ouvrage, porte-parole des 13 Scot, les responsables des Scot ont participé à sept comités techniques. Ces comités sont des temps pour suivre et orienter les activités de la démarche mais aussi permettre aux CP de Scot de partager leurs bonnes pratiques et d'avoir également accès à des présentations d'expertises (Energie, les grandes fonctionnalités des infrastructures, lancement de thèse Cifre sur les villes moyennes.)

LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Les 14 et 15 juin 2018 ont eu lieu les 13^{èmes} rencontres nationales des Scot (RNS) à Amiens. Le thème de ces rencontres était « Scot et commerce ». Plusieurs séminaires de partages d'expériences ont été organisés au cours de ces deux jours. Le SMRR n'a pas participé à ces rencontres en 2018.

Pour plus d'informations les RNS d'Amiens :

http://www.fedescot.org/images/pdf/NL41/RNS-actes_2018.pdf

CONGRES DES PARCS NATURELS REGIONAUX 2018

Le Parc du Pilat a accueilli les 10 et 11 octobre 2018 le congrès annuel des parcs naturels régionaux, autour de la thématique « ville-campagne ». Dans ce cadre, le SMRR a participé à l'animation d'un « atelier-terrain » consacré au schéma de secteur de la côte rhodanienne et au Plan paysage du Parc du Pilat, élaborés conjointement par les deux syndicats mixtes.

CHARTRE AGRICOLE DE LA LOIRE

La charte départementale du foncier agricole de la Loire est un document conventionnel dont l'objectif est de réunir les différents acteurs publics intervenant dans l'aménagement du territoire, dans le but de mieux protéger les terres agricoles.

Une première charte a été signée dans le département de la Loire en 2010. Rédigée conjointement par la Chambre d'agriculture, la Direction Départementale des Territoires et le Conseil Départemental, elle associait ces trois rédacteurs ainsi que l'ensemble des collectivités porteuses de Scot.

Afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, cette charte a été mise à jour. La nouvelle version a été officiellement signée le 22 octobre 2018 par les mêmes signataires, dont le Syndicat mixte des Rives du Rhône.

LES AVIS SUR LES SCOT LIMITROPHES

Le projet de **Scot Nord-Isère** arrêté en conseil syndical a été notifié pour avis au syndicat mixte des Rives du Rhône le 16 mars 2018. Celui-ci devait se positionner dans un délai maximal de 3 mois.

Pour rappel, le Scot Nord-Isère a été approuvé en décembre 2012. Les élus ont prescrit sa révision en février 2014 notamment pour grenelliser le document, préciser le volet commercial et prendre en compte le nouveau périmètre du territoire.

Après analyse du document en bureau syndical le 6 juin, les élus ont émis un avis favorable assorti de deux réserves (sur l'économie et le commerce) et deux recommandations (sur les corridors écologique et la sémiologie InterScot).

6. LE GPRA RHONE MEDIAN

L'année 2018 est la dernière année d'exercice du Grand Projet Rhône-Médian (2013-2018). Elle s'est clôturée par un bilan des 5 années d'animation territoriale devant l'ensemble des collectivités engagées dans la démarche.

Le dernier COPIL Rhône-Médian du 9 novembre 2018 a validé 9 040 741€ d'investissements accompagnés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sous réserve du démarrage des opérations avant fin 2020. Ces projets structurants relèvent de l'écologie industrielle et du report modal.

Les résultats des démarches d'EIT du territoire ont été présentés à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME régionale dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt EIT. Sur l'année 2018, la communauté de communes de Porte de DrômArdèche a accompagné individuellement les entreprises vers la mise en œuvre de synergies industrielles. Ce travail de terrain et d'analyse des besoins des industriels a été mis en œuvre par les cabinets de conseils INEX et EWAM (depuis le début de l'opération en 2015). La communauté de communes du territoire de Beaurepaire a approfondi la mutualisation des ressources humaines entre les entreprises par l'animation d'ateliers collectifs et en partenariat avec la CCI Nord Isère. Par ailleurs, INSPIRA continue d'avancer sur le projet européen Be Circle. Ce projet de plateforme de modélisation vise à accompagner les prospects d'une zone d'activités vers une implantation vectrice de synergies industrielles.

A notre aussi l'organisation le 25 juin 2018 d'un séminaire à Sainte-Colombe : « l'économie circulaire, un levier de compétitivité pour les entreprises et les territoires ».

Après un temps de construction et d'appropriation de thématiques complexes, le grand projet Rhône-Médian a su développer des plus-values sur toutes les EPCI. Il a démontré qu'il était possible d'avoir des projets ambitieux. Rhône-Médian a aussi participé à la construction d'une vision partagée à l'échelle du SCOT. L'ensemble des élus des territoires souhaite poursuivre la dynamique initiée par le GPRA au côté de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'ADEME. Concernant la suite à donner au Grand Projet Rhône-Médian, le Syndicat Mixtes des Rives du (porteur du GPRA) est une instance adaptée pour échanger et coordonner une stratégie de développement économique des EPCI qu'il faut axer sur la transition économique et énergétique, en valorisant les atouts de chaque EPCI.

➔ Annexe 1 – BILAN DES DELIBERATIONS 2018

BS : Bureau Syndical // CS : Conseil Syndical

Date	Numéro	Objet	Adoption
CS 06/02/18	D-2018-01	Election 1er vice-président	Unanimité
	D-2018-02	Election 2ème vice-président	Unanimité
	D-2018-03	Election 7ème vice-président	Unanimité
	D-2018-04	DOB	Unanimité
	D-2018-05	participation MNT	Unanimité
	D-2018-06	modification régime indemnitaire	Unanimité
BS 07/02/18	D-2018-07	Avis sur le PLU de Jardin	Unanimité
BS 07/03/18	D-2018-08	Avis sur le PLU de Vernioz	Unanimité
CS 20/03/18	D-2018-09	Election du 10 ^{ème} vice-président	Unanimité
	D-2018-10	compte de gestion 2017	Unanimité
	D-2018-11	compte administratif 2017	Unanimité
	D-2018-12	Affectation du résultat 2017	Unanimité
	D-2018-13	Fixation cotisation 2018	Unanimité
	D-2018-14	Budget primitif 2018	Unanimité
	D-2018-15	Bilan Scot à 6 ans	Unanimité
BS 04/02/18	D-2018-16	Avis sur le PLU de Clonas-sur-Varèze	Unanimité
	D-2018-17	Avis sur le PLU de Tupin-et-Semons	Unanimité
BS 02/05/18	D-2018-18	Avis sur le PLU d'Hauterives	Unanimité
BS 06/06/18	D-2018-19	Avis sur le Scot Nord-Isère	Unanimité
	D-2018-20	Avis sur le PLU de Claveyson	Unanimité
CS 26/06/18	D-2018-21	Election 11ème vice-président	Unanimité
	D-2018-22	Autorisation à faire appel au service emploi du CDG 38	Unanimité
	D-2018-23	délégation de pouvoir de saisine de la CDAC au bureau	Unanimité
BS 04/07/18	D-2018-24	Avis sur le PLU de Chavanay	Unanimité
	D-2018-25	Avis sur le PLU de Moras en Valloire	Unanimité
	D-2018-26	Avis sur le PLU de Chonas-l'Amballan	Unanimité
	D-2018-27	Avis sur le PLU d'Auberives sur Varezze	Unanimité
BS 05/09/18	D-2018-28	Avis sur le PLU de Vienne	Unanimité
	D-2018-29	Avis sur le PLU de Saint Rambert d'Albon	Unanimité
	D-2018-30	Avis sur le PLU d'Anneyron	Unanimité
	D-2018-31	Avis sur le PLU de Saint Etienne de Valoux	Unanimité
	D-2018-32	Avis sur le PLU de Roisey	Unanimité
	D-2018-33	Avis sur le PLU de Veranne	Unanimité
	D-2018-34	Avis sur le PLU de Bessey	10 voix pour, 1 abstention
	D-2018-35	Avis sur le PLU de Lupe	Unanimité
	D-2018-36	Avis sur le PLU de Saint Romain de Surieu	Unanimité
	D-2018-37	Avis sur le PLU d'Annonay	Unanimité
CS 23/10/18	D-2018-38	Contrat groupe d'assurance des risques statutaires – augmentation du taux de cotisation pour 2019	Unanimité
	D-2018-39	Autorisation du président à signer la charte du foncier agricole de la Loire	37 voix pour, 3 abstentions
	D-2018-40	Autorisation du président à signer la convention partenariale « Action cœur de ville » de la ville de Vienne	Unanimité
CS 27/11/18	D-2018-41	Convention d'adhésion aux solutions libres metiers par le biais du centre de gestion	Unanimité



Syndicat Mixte des Rives du Rhône

Espace Saint Germain, Bâtiment L'Orion

30, Av. Général Leclerc 38200 VIENNE

contact@scot-rivesdurhone.com

www.scot-rivesdurhone.com

